L'ÉCHO DES ALPAGES

N°17 – juin 2022

Isère

ÉDITO

La FAI a eu 40 ans ce mois de mars. L'Assemblée Générale, organisée en partenariat avec la Commune de La Motte d'Aveillans et la Communauté de Communes de la Matheysine, a été l'occasion d'en prendre ensemble la mesure. Vous étiez nombreux, impliqués, et comme à chaque fois, de nouveaux visages venus reprendre le flambeau, aider, ou tisser de nouveaux contacts… Qu'ils soient les bienvenus, comme ceux que j'ai plaisir à retrouver chaque année…

Un grand merci aussi à nos témoins (*Yves Raffin et Jean Picchioni, le Directeur du Parc National des Ecrins, Fabien Mulyk pour le Département, la Présidente et le Directeur de la Fédération des Chasseurs de l'Isère, le Président et l'animatrice d'OTTEUR*) venus apporter leur regard à la trajectoire de l'association et au projet associatif que nous avons à cette occasion remis sur la table pour la période 2023-2030.
Ensemble, nous serons plus forts pour prendre en charge les changements que nous imposent les évolutions climatiques, la fréquentation croissante des espaces naturels, les attentes en matière d'alimentation, les contraintes qu'ajoute la prédation à celles, déjà nombreuses, de l'élevage en espace difficile.
Dans ce contexte de crise internationale, les espaces pastoraux montrent bien qu'ils sont des leviers intéressants dans ces contextes chamboulés, sans perdre de vue la qualité de nos productions, de nos espaces naturels et culturels.

DANS CE NUMÉRO

DOSSIER

MAEC en alpage dans le cadre de la nouvelle PAC 2023 >2

A RETENIR

Un nouveau FEADER pour les activités pastorales >3

ACTUALITES DES ALPAGES

Les 40 ans de la FAI >4

Agenda >4

INFOS PRATIQUES

En cas d'incidents et situations nécéssitant une interuention rapide >4

A plus court terme, la saison qui s'engage nous apporte de premières alertes : fin mai, l'eau manquait déjà dans les sources de Chartreuse et du Vercors parfois presque taries, les torrents de Belledonne étaient déjà bas, et ce malgré la neige restée longtemps du fait du froid hivernal. Et la pluie a fait défaut partout sur les mois d'avril, mai et début juin. En Chartreuse et en certains endroits du Vercors et de Matheysine, les volumes d'herbe en estive semblent faibles, et des éleveurs nous disent qu'ils cherchent à réduire les chargements. Espérons que cela rattrapera son retard en cours de saison et que ce sera mieux engagé en haute altitude.

Pour vous aider dans cette saison, vous trouverez dans ce numéro les dernières informations sur les MAEC. J'en tire le constat que la confiance est renouvelée en faveur des systèmes pastoraux par les services de l'État, de la Région, de l'Union Européenne, du Département et qu'ils en soient ici remerciés.
Je vous souhaite une belle saison, et au plaisir de vous retrouver pour la prochaine journée des alpagistes !

Denis REBREYEND,
Président

Fédération des Alpages de l'Isère

Fédération des Alpages de l'Isère
57 rue du Cardelet - 38190 Les Adrets
+33 (0)4 76 71 10 20 federation@alpages38.org www.alpages38.org

isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr

DOSSIER

isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr

MAEC en alpage dans le cadre de la nouvelle PAC 2023

Quels choix pour les Groupements Pastoraux en Isère ?

DEUX MESURES PRINCIPALES CONTRACTUALISABLES EN ALPAGE

Les modalités de mise en œuvre des nouvelles MAEC en alpage se précisent, notamment pour les entités collectives. Comme présenté lors de l'AG de la FAI du 14 avril 2022, **les alpagistes pourront théoriquement contractualiser deux principales mesures, selon un schéma assez proche de celui de 2015 /2016** :

• Une mesure dite "Biodiversité – Surfaces Herbagères et Pastorales" (ou "SHP") :

• Cette mesure engage principalement au maintien d'un pâturage, avec des niveaux de pâturage minimum et maximum sur les surfaces engagées, ainsi que l'absence de traces de dégradation.

• Elle est encadrée par un cahier des charges, très proche de celui de 2015/2016, et sera rémunérée à hauteur de **51€ / ha admissible**.

• Une mesure dite "Biodiversité – Amélioration de la gestion", avec plan de gestion

• Cette mesure correspond à la mesure dite "Herbe 09" de 2015/2016. Plus ambitieuse, elle implique la rédaction et le suivi d'un plan de gestion intégrant les enjeux pastoraux et environnementaux (enjeux zones humides, tétras-lyre, pelouses fragiles…).

• Elle sera rémunérée à hauteur de **72€ / ha admissible**.

Ces deux mesures pourront être engagées en 2023 et 2024, et devront alors être honorées pendant 5 années (la disponibilité du foncier sur 5 années minimum est donc cruciale).

Comme en 2015/2016, le montant des aides allouées aux MAEC sera plafonné par bénéficiaire (aussi bien pour les collectifs que pour les individuels).

PLAFONNEMENT DES MONTANTS DES CONTRATS MAEC

Pour les collectifs, quelque-soient les MAEC contractualisées, les plafonds sont calculés au regard **du nombre d'utilisateurs au sein du collectif** et des **surfaces admissibles totales gérées par le collectif**, selon le tableau suivant :

	1 à 9 utilisateurs	10 à 19 utilisateurs	20 à 34 utilisateurs	> 35 utilisateurs
< 200 ha	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €
de 200 à moins de 500 ha	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €
de 500 à moins de 1000 ha	20 000 €	27 500 €	35 000 €	42 500 €
>= 1000 ha	25 000 €	35 000 €	45 000 €	55 000 €

A noter : le plafond est de 10 000 € pour les bénéficiaires individuels (avec application du principe de transparence pour les GAEC sans limitation du nombre d'associés).

ATTENTION, PRIORISATION DES FINANCEMENTS DE L'ETAT SUR LA MAEC "BIODIVERSITÉ – AMÉLIORATION DE LA GESTION" À PLAN DE GESTION !!!

L'Etat, principal financeur de ces mesures même hors zone Natura 2000, va prioriser les financements selon la nature des engagements :

• Priorités 1 :

• Mesure "Biodiversité – Amélioration de la gestion" avec plan de gestion

• Mesure "Biodiversité – Surfaces Herbagères et Pastorales" (SHP) **si l'ensemble des éléments engagés sont également contractualisés à la mesure à plan de gestion**

• Priorités 2 :

• Mesure "Biodiversité – Surfaces Herbagères et Pastorales" (SHP) seule

En conséquence, selon les moyens globaux alloués aux MAEC, il y a un risque non négligeable que les engagements MAEC SHP seuls (non liés à une mesure avec plan de gestion) ne puissent pas être honorés.
Les Groupements Pastoraux sont donc très fortement incités à contractualiser une mesure à plan de gestion dès 2023, alors que la majorité d'entre eux avaient contractualisé une SHP seule en 2015 / 2016.

QUELS CHOIX POUR LES GP ?

Lors de la déclaration PAC de 2023, les GP auront donc deux choix concernant ces contrats MAEC :

1- Engager une mesure à Plan de gestion (MAEC Biodiversité – Amélioration de la gestion) :
L'élaboration du plan de gestion devra être travaillée avec la FAI et ses partenaires environnementaux (Fédération des Chasseurs de l'Isère, LPO, Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère, Parcs Nationaux et Naturels Régionaux, Natura 2000...), avant la déclaration PAC 2023 : Temps de concertation en salle ou sur le terrain selon les besoins, validation collective des termes d'un plan de gestion, rédaction du document de référence.
=> **Ces engagements seront prioritaires pour les financements d'Etat**. Ils devront ensuite être respectés pendant 5 années.

2- Engager une mesure SHP seule (sans plan de gestion) :
Dans ce cas, il n'y a pas de plan de gestion à prévoir, mais un cahier des charges à respecter (niveau de pâturage minimal et maximal, pas de trace de dégradation).
Le niveau de contrainte est moindre mais **ces engagements ne seront pas prioritaires** pour les financements d'Etat, avec un risque non négligeable de ne pouvoir être honorés.
=> **Les GP optant pour cette situation prennent donc le risque d'une "année blanche" en 2023, mais pourront néanmoins contractualiser une mesure à plan de gestion en 2024 s'ils le souhaitent.**

80 À 90 PLANS DE GESTION À PRÉVOIR SUR L'ISÈRE POUR LA PAC 2023 ?

La FAI et le Département de l'Isère ont pour objectif de permettre à tous les Groupements Pastoraux qui le souhaitent de pouvoir contractualiser une MAEC à plan de gestion dès 2023 afin de ne pas leur faire prendre le risque d'une année blanche.
Cela suppose l'élaboration et la rédaction de 80 à 90 plans de gestion d'ici mai 2023, ce qui représente un travail considérable. Ce travail doit donc être anticipé au maximum, dès la saison d'estive 2022 pour les alpages pour lesquels une visite de terrain doit être envisagée.
Pour les autres alpages ne nécessitant pas de visite de terrain, des réunions devront être programmées à l'automne 2022 et durant l'hiver 2022/2023.

En partenariat avec le Département de l'Isère, la FAI va évaluer dès à présent les organisations possibles avec les territoires porteurs de PAEC afin de répondre à cet enjeu.

A RETENIR...

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

UN NOUVEAU FEADER POUR LES ACTIVITÉS PASTORALES

Le FEADER dédié aux améliorations pastorales a été en cours de négociation cet hiver, et actuellement les règlements d'attribution sont en cours de rédaction.
Nous savons qu'il s'engagera en janvier 2023, dans des conditions assez semblables à celles que nous avons connues dans la précédente programmation. Le taux de financement sera à 70% du montant HT des travaux éligibles.
Quelques nouveautés cependant : La DDT ne sera plus l'interlocuteur unique mais ce sera le Conseil Régional. Il n'y aura plus de formulaires papier, mais une télédéclaration dont nous ne connaissons pas encore les modalités.
Nous aurons davantage d'informations à communiquer en septembre. La FAI reste votre interlocuteur dans le montage de vos projets et dossiers.

L'ACTUALITE DES ALPAGES

LES 40 ANS DE LA FÉDÉRATION DES ALPAGES

A l'occasion de ses 40 ans et pour préciser notre projet associatif, le CA de la FAI a demandé à des grands témoins de venir dire les points forts de leur relation avec la FAI et le pastoralisme Isérois. Une sorte de carte blanche qui nous permet de comprendre ce qui est important dans notre relation aux autres et de partager des regards. Quelques extraits :

"Les chasseurs, les éleveurs et bergers sont des acteurs de la ruralité. Accueillir dans la nature va nécessiter de partager les codes de la montagne et de la nature" **Danielle CHENAVIER** et **Patrice SIBUT**, Présidente et Directeur de la FDCI.

"Nous avons la perception du pastoralisme comme d'un dénominateur commun a beaucoup d'humains. Il est nécessaire de tisser des liens entre les mondes et les métiers qui partagent l'amour de la montagne" **Didier MINELLI**, Guide de Haute Montagne, Président d'Otteur et **Séverine GAUCI**, réalisatrice.

"Le Festival est une belle chose car il repose sur des valeurs de partage, sur l'international, la nature et l'environnement" **Jean PICCHIONI**, Ancien maire des Adrets et ancien Vice-Président de la FAI pour les communes de montagne.

"Nous avons depuis ces 40 ans tissé une densité de relations entre des personnes qui s'apprécient. Cette densité de relations nous a permis de faire évoluer ce qui est au service de l'agroécologie" **Pierre COMMENVILLE,** Directeur du Parc National des Écrins

"Au travers de l'agriculture et du pastoralisme, ce sont des centaines de milliers d'hectares qui sont concernés et qui sont aussi des espaces naturels, des espaces de loisir et de sport, avec de nouvelles activités. Il faut arriver à travailler entre gens de bonne volonté, mais avec des regards différents" **Fabien MULYK**, Vice-Président en charge de l'Agriculture, de la forêt et de la gestion de l'eau

"*La FAI n'a pas pris une ride, tout en se modernisant, et sait être parfaitement dans son époque*" **Yves RAFFIN**, ancien Directeur de la FAI.

AGENDA

JOURNEE
DES ALPAGISTES

le 9 août en Chartreuse sur l'alpage du Charmant Som

Les **Rencontres de l'AFP 2022**,
à Coltines dans le Cantal
du 14 au 16 septembre,
sur le thème du pastoralisme auvergnat, à la découverte des Monts du Cantal, du Cézallier et de leurs acteurs

La 17ème édition du Festival
Pastoralismes et Grands Espaces
à Grenoble,
au cinéma Le Club et Place Victor Hugo
du jeudi 6 au dimanche 9 octobre 2022

INFOS PRATIQUES

EN CAS D'INCIDENTS ET SITUATIONS NECESSITANT UNE INTERVENTION RAPIDE (7/7J)

L'équipe de la FAI s'organise pour être en mesure d'accueillir toute la semaine vos demandes nécessitant des interventions rapides, en particulier les demandes de constat prédation, les accidents du bétail en alpage avec des volumes importants ou à proximité de cours d'eau...

Pour cela, veuillez appeler
le **04 76 71 10 20**
en semaine,
et le **04 76 71 10 25**
le week-end
et les jours fériés.

Laissez un message sur le répondeur avec très clairement le motif précis de votre appel et le lieu concerné, ainsi que vos noms, prénoms et **coordonnées téléphoniques en les répétant**. Sans quoi, il nous sera impossible de vous rappeler et donc de donner suite à votre demande.

Sachez également que ce répondeur est relevé chaque demi-journée.

L'écho DES ALPAGES de l'Isère Lettre d'information réalisée par la Fédération des Alpages de l'Isère 57 rue du Cardelet 38190 Les Adrets
Tél. +33 (0)4 76 71 10 20 - Courriel : federation@alpages38.org - Site : www.alpages38.org
Rédaction : équipe technique de la FAI - Mise en page: FAI - Maquette: www.vizostudio.com
L'écho des alpages de l'Isère est réalisé avec le soutien du Conseil Départemental de l'Isère